

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE1222

présenté par  
M. Lioger, rapporteur

### ARTICLE 23

Modifier ainsi la troisième phrase de l'alinéa 16 :

1° Après le mot : « peut »,

insérer le mot :

« en » ;

2° En conséquence, après le mot :

« arrêt »,

supprimer la fin de la phrase.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.